



FILIÈRE FRANCOPHONE LICENCE MASTER DOCTORAT EN ARCHITECTURE À HANOÏ

CONVENTION 2023-2027

Entre

l'Université d'architecture de Hanoï (en vietnamien : Trường đại học kiến trúc Hà Nội),
dénommée « **HAU** », représentée par son recteur, monsieur LÊ QUÂN,

l'École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux, dénommée « **Ensap de Bordeaux** », représentée par sa directrice, madame Camille ZVENIGORODSKY,

l'École nationale supérieure d'architecture de Normandie, dénommée « **Ensa de Normandie** »,
représentée par son directeur, monsieur Raphaël LABRUNYE,

l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville, dénommée « **Ensa de Paris-Belleville** », représentée par son directeur, Monsieur François BROUAT,

l'École nationale supérieure d'architecture de Toulouse, dénommée « **Ensa de Toulouse** »,
représentée par son directeur, Monsieur Pierre FERNANDEZ,

conjointement désignées les « **établissements du consortium** » ou le « **consortium** ».

ARTICLE 1 : OBJET

Cette convention 2023-2027 s'inscrit dans la poursuite de celle qui avait été établie par le consortium, fin 2018, pour le quadriennal 2019-2022. Après cette période de mise en place, elle précise davantage les conditions de son fonctionnement pour la période 2023-2027.

Elle a pour objet de définir les modalités et engagements de chacun des établissements du consortium afin de dispenser une formation en architecture, réalisée en langue française et délocalisée à Hanoï, selon le standard européen de la réforme Licence-Master-Doctorat (LMD).

Cette filière francophone LMD à Hanoï développe une offre pédagogique en architecture, avec une attention portée à des savoirs et savoir-faire liés à l'adaptation contextuelle des projets de transformations spatiales, qu'il s'agisse d'approches liées au paysage, aux systèmes urbains et ruraux, aux patrimoines existants, au climat, à l'écologie, à la biodiversité.

Cette convention récapitule les conditions de la mise en œuvre de cette filière, notamment par la coordination des actions, le respect d'échanges réciproques entre partenaires et la répartition des moyens investis comme des bénéfices recueillis.

SOMMAIRE

Article 1 : objet.....	1
Article 2 : cadre institutionnel.....	2
Article 3 : gouvernance.....	3
Article 4 : diplômes de Licence et Master en architecture.....	5
Article 5 : diplôme de Doctorat en cotutelle internationale.....	6
Article 6 : effectifs étudiants et inscriptions.....	7
Article 7 : moyens humains, matériels et financiers.....	10
Article 8 : communication et droits d'auteur.....	12
Article 9 : durée de la convention.....	12
ANNEXE 1 : collège pédagogique et scientifique (CPS).....	14
ANNEXE 2 : offre pédagogique de licence délocalisée.....	15
ANNEXE 3 : offre pédagogique de master délocalisée.....	19
ANNEXE 4 : cadre institutionnel du cycle doctoral en co-tutelle internationale.....	24
ANNEXE 5 : effectifs étudiants et droits d'inscriptions.....	25
ANNEXE 6 : agents administratifs et contacts.....	27
ANNEXE 7 : enseignants-chercheurs et implications.....	28
ANNEXE 8 : missions enseignantes et administratives.....	30

ARTICLE 2 : CADRE INSTITUTIONNEL

Le consortium inscrit ses actions en cohérence avec :

- en France, les orientations du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du ministère de la Culture, du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères,
- au Vietnam, les orientations du ministère de l'Éducation et de la formation (en vietnamien : Giáo dục và Đào tạo). La formation de licence en architecture a été reconnue dans la décision n° 733/QĐ-BGDĐT du 13 mars 2020. La formation de master en architecture a été reconnue dans la décision n° 732/QĐ-BGDĐT du 13 mars 2020,
- les actions conduites et soutenues au niveau local par l'ambassade de France à Hanoï, par l'Agence universitaire de la francophonie et par l'Agence française de développement.

ARTICLE 3 : GOUVERNANCE

La structure de gouvernance repose sur 3 instances.

Comité de pilotage

Le comité de pilotage est composé des directeurs des établissements du consortium et du binôme de coordinateurs de la filière francophone LMD en architecture à Hanoï.

Il se réunit au moins une fois par an. Il se rassemble lorsqu'un de ses membres en estime la nécessité. Les deux coordinateurs de la filière se chargent de caler et organiser ces réunions.

Sur la base des avis et propositions du Collège pédagogique et scientifique (CPS) et de l'Assemblée générale de la filière, le Comité de pilotage statue sur les grandes orientations institutionnelles, administratives, logistiques, scolaires, comptables.

Le comité de pilotage est entre autres responsable de :

- la nomination et du remplacement, tels que détaillés dans l'**annexe 1**, des membres du CPS ;
- la validation des mises à jours de toutes les annexes à cette convention.

Collège pédagogique et scientifique (CPS)

Le collège pédagogique et scientifique (CPS) a une vocation à la fois stratégique et technique de l'ensemble de la filière. Il est lui-même constitué de deux entités complémentaires : le collège des formations et de la vie étudiante (CFVE) et le collège de la recherche (CR).

Le CPS réunit ses deux collèges dès lors que des points transversaux à l'ensemble de la filière sont abordés, notamment lorsqu'il s'agit de points qui mêlent à la fois le cycle de la licence ou le cycle du master avec le cycle doctoral.

- le **collège des formations et de la vie étudiante (CFVE)** composé des enseignants-chercheurs co-coordinateurs du cursus LMD et des cycles de licence et de master. Ils fonctionnent en binômes Ensa(p)-HAU et sont répertoriés dans l'**annexe 1** à cette convention, à savoir : 2 coordinateurs de la filière francophone LMD, 2 coordinateurs de la licence et 2 coordinateurs du master.

Il convie, dès qu'il en estime le besoin, les étudiants-délégués de chaque promotion étudiante. Il peut, selon les sujets abordés, convier tous les étudiants de la filière qu'il souhaite. Le CFVE a pour rôle de favoriser une écoute et de mettre globalement en avant les avis ou attentes émanant d'étudiants.

Le CFVE a pour rôle de diagnostiquer des retours d'expériences et de suggérer des orientations pédagogiques de la formation. Pour cela, il doit favoriser une écoute et de mettre globalement en avant les avis ou attentes émanant d'étudiants.

Il fait part de suggestion pour l'efficacité des procédures d'admission de la filière, soit les phases de candidatures, d'acceptations et d'inscriptions. Il oriente la mise en œuvre de la scolarité de la filière (liste non-exhaustive) : emplois du temps des étudiants, emplois du temps des enseignants, emplois du temps des salles, emplois du temps des enseignements intensifs (en

anglais : workshops), organisation des déplacements pédagogiques, organisation des missions enseignantes.

- le **collège de la recherche (CR)** est composé du binôme d'enseignants-chercheurs co-coordonateurs du cycle doctoral pour l'HAU et pour les Ensa(p) (de l'Ensa de Paris-Belleville), ainsi que d'un enseignant-chercheur de chaque autre établissement du consortium (Ensap de Bordeaux, Ensa de Normandie et Ensa de Toulouse). Les membres du CR sont habilités à diriger des recherches ou, à défaut, docteurs. Ils sont répertoriés dans l'**annexe 1** à cette convention.

Le CR coordonne les actions transversales visant à fédérer et à orienter de manière consensuelle les formations pré-doctorales et doctorales (séminaires, journées d'études), les encadrements individuels, les comités de suivi de thèse, les soutenances, les manifestations scientifiques liées à la filière. Il oriente notamment :

- les candidats au cycle doctoral dans la mise en place de sujets de recherche pour favoriser leur admission,
- vers des programmes de recherche et des appels à propositions scientifiques auxquels les acteurs de la filière sont susceptibles de participer,
- les doctorants et candidats au doctorat pour accéder à des ressources financières pour pouvoir mener à bien leurs travaux.

Le CPS, le CFVE et le CR invitent, selon la nature des débats et décisions à arrêter, des personnes susceptibles de renseigner et aider la filière, soit des enseignants-chercheurs, des agents administratifs, des membres du Comité de pilotage et/ou des personnes impliquées dans des activités diplomatiques, académiques ou opérationnelles.

Le CPS, le CFVE et le CR se réunissent au moins une fois par an.

Assemblée générale

L'assemblée générale rassemble l'ensemble des enseignants-chercheurs et agents administratifs de la filière. Elle convie des représentants des étudiants et met globalement en avant des avis ou attentes émanant d'étudiants.

Elle met en partage et en débat les diagnostics et les évolutions de la filière, tout en sachant que l'organisation pédagogique et scientifique reste sous la responsabilité des établissements délivrant les diplômes.

Elle se réunit au moins une fois par quinquennal, à l'initiative et sous la responsabilité des 2 enseignants-chercheurs et co-coordonateurs de la filière francophone LMD en architecture à Hanoï.

ARTICLE 4 : DIPLÔMES DE LICENCE ET MASTER EN ARCHITECTURE

La filière francophone LMD en architecture à Hanoï permet la délivrance des diplômes en architecture du système français des Ensa(p). Tous les enseignements se réalisent en langue française. Ces diplômes en architecture confèrent les grades de licence et de master.

La formation des cycles licence et master s'inscrit en conformité avec le décret de l'Etat français n°2005-734 du 30 juin 2005 relatif aux études d'architecture, abrogé par le décret n°2013-756 du 19 août 2013 (article 4). Elle respecte notamment les codes français de l'éducation, du patrimoine, du travail et le Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) reconnues sur l'ensemble du territoire français et européen.

Pour l'Ensa de Normandie et l'Ensap de Bordeaux

L'Ensap de Bordeaux et l'Ensa de Normandie contribuent à l'élaboration et la réalisation de l'offre pédagogique de la licence. L'Ensap de Bordeaux fait notamment valoir ses compétences pour le volet paysager des enseignements proposés.

L'Ensa de Normandie est responsable de la délivrance du diplôme d'études en architecture conférant le grade de licence. Elle est responsable de la définition, de l'obtention de l'habilitation et de la transposition de l'offre pédagogique de licence délocalisée à Hanoï :

- dans le respect des obligations de l'arrêté du 20 juillet 2005 relatif aux cycles de formation des études d'architecture conduisant au diplôme d'études en architecture conférant le grade de licence (nombre et répartition d'ECTS, heures de travail étudiants, heures encadrées, stages, contenus disciplinaires...),
- dans le respect du règlement des études de l'Ensa de Normandie,
- en intégrant les avis et remarques des évaluations quinquennales émises par le Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) et concernant l'offre pédagogique de licence de l'Ensa de Normandie et sa délocalisation à Hanoï,
- par validation du Conseil d'administration (CA) de l'Ensa de Normandie, après avis de la Commission de la formation et de la vie étudiante (CFVE) de l'école, des modalités précises de transposition de l'offre pédagogique de licence de l'Ensa de Normandie, dont ses évolutions dans le temps et notamment les évolutions induites lors de chaque évaluation quinquennale.

L'**annexe 2** à cette convention précise l'offre pédagogique de licence délocalisée à Hanoï.

Pour l'Ensa de Toulouse

L'Ensa de Toulouse est responsable de la délivrance du diplôme d'État en architecture conférant le grade de Master. Elle est en charge de la définition, de l'obtention de l'habilitation et de la transposition de l'offre pédagogique de master délocalisée à Hanoï :

- dans le respect des obligations de l'arrêté du 20 juillet 2005 relatif aux cycles de formation des études d'architecture conduisant au diplôme d'État d'architecte conférant le grade de master (nombre et répartition d'ECTS, heures de travail étudiants, heures encadrées, stages, contenus disciplinaires...),
- dans le respect du règlement des études de l'Ensa de Toulouse,

- en intégrant les avis et remarques des évaluations quinquennales émises par le Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) et concernant l'offre pédagogique de master de l'Ensa de Toulouse et sa délocalisation à Hanoï,
- par validation du Conseil d'administration (CA) de l'Ensa de Toulouse, après avis de la Commission de la formation et de la vie étudiante (CFVE) de l'école, des modalités précises de transposition de l'offre pédagogique de master de l'Ensa de Toulouse, dont ses évolutions dans le temps et notamment les évolutions induites lors de chaque évaluation quinquennale.

L'**annexe 3** à cette convention précise l'offre pédagogique de master délocalisée à Hanoï.

ARTICLE 5 : DIPLÔME DE DOCTORAT EN COTUTELLE INTERNATIONALE

La formation doctorale de la filière s'inscrit dans le cadre institutionnel du cycle doctoral en cotutelle internationale. Elle tient compte des textes réglementaires en vigueur, avec :

- côté français, l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat, notamment les articles 20 à 23 du Titre III sur la cotutelle internationale. Cette cotutelle vise à développer la dimension internationale des écoles doctorales et la coopération scientifique entre les équipes de recherche françaises et étrangères ;
- côté vietnamien, le règlement n°86/2018/ND-CP sur la coopération en matière d'investissement étranger dans le domaine de l'éducation.

Chaque thèse soutenue permet obtention concomitante de 2 diplômes, sur lesquels figure la mention de la cotutelle internationale :

- le doctorat co-délivré par l'Ensa(p) dont dépend le directeur de thèse et reconnu par l'État français. Il s'agit des diplômes de docteurs que les Ensa(p), qui ont le statut d'établissements co-accrédités et qui co-délivrent le titre de docteur, en partenariat avec leurs universités afférentes, qui ont le statut d'établissement associés (Cf. **annexe 4**).
- le doctorat international co-délivré par l'HAU et reconnu par l'État vietnamien.

Pour l'ENSA Paris-Belleville

L'Ensa de Paris-Belleville est co-responsable de la coordination des activités doctorales de la filière.

L'ENSA Paris-Belleville est responsable de la délivrance conjointe, avec l'Université Gustave Eiffel, du diplôme de doctorat en architecture de l'Université Paris Est.

Pour l'HAU

L'HAU est co-responsable de la coordination des activités doctorales de la filière.

L'HAU est responsable de la délivrance du doctorat de l'HAU dans l'un des domaines suivants : architecture, urbanisme et aménagement du territoire, ou gestion urbaine et immobilière.

Pour l'Ensap de Bordeaux

L'Ensap de Bordeaux est responsable de délivrance conjointe du diplôme de doctorat en Architecture ou en paysage de l'Université de Bordeaux-Montaigne.

Pour l'Ensa de Normandie

L'Ensa de Normandie est responsable de la délivrance conjointe, avec la ComUE Normandie Université, du doctorat en architecture.

Pour l'Ensa de Toulouse

L'Ensa de Toulouse est responsable de la délivrance conjointe, avec l'Université Toulouse-Jean Jaurès, du doctorat en architecture de l'Université de Toulouse.

Pour le consortium

Les établissements du consortium sont en charge des actions transversales d'animation scientifique, d'encadrement collégial et de formations liées au cycle doctoral :

- le collège de la recherche (CR) est l'instance dédiée à la coordination des actions de formations pré-doctorales et doctorales et les manifestations scientifiques liées à la filière.
- conformément à l'Arrêté du 20 juillet 2005 relatif aux cycles de formation des études d'architecture / Article 17, une initiation à la recherche est intégrée à l'offre de master délocalisée de l'Ensa de Toulouse (Cf. **annexe 3**). Il s'agit d'un séminaire, suivi par chaque étudiant de 4ème année (ou 1ère année de master), qui offre une initiation à la recherche et qui comprend la rédaction d'un mémoire personnel et original.
- un enseignement optionnel de formation pré-doctorale intitulé "parcours recherche" est ensuite proposé à deux types de profils désireux de candidater au cycle doctoral :
 - des étudiants de 5ème année (ou 2ème année de master) qui ont fait produit un travail probant au cours de leur séminaire de 4ème année,
 - des architectes déjà diplômés, ou des ingénieurs, des urbanistes, des paysagistes, ou des diplômés de tout master lié au domaines de la ville, du paysage, du bâti.

ARTICLE 6 : EFFECTIFS ÉTUDIANTS ET INSCRIPTIONS

La filière francophone LMD en architecture est ouverte concomitamment à :

- des étudiants inscrits directement auprès de l'HAU. La filière francophone LMD en architecture à Hanoï est ouverte aux candidats de toutes nationalités, provenant de tous continents.
- des étudiants inscrits dans les Ensa(p) et qui décident de partir en mobilité afin de suivre la filière délocalisée à Hanoï. Les étudiants en mobilité sont encouragés à vivre à Hanoï sur au moins une année universitaire, soit au moins deux semestres universitaires.

L'**annexe 5** à cette convention détaille les effectifs d'étudiants que le consortium peut inscrire ou envoyer en mobilité dans la filière délocalisée et les coûts d'inscription.

Pour la licence délocalisée

La licence délocalisée accueille des étudiants :

- soit inscrits directement auprès de l'HAU,
- soit déjà inscrits en licence dans les Ensa(p) du consortium et en mobilité à Hanoï.

Dans le cas des étudiants directement inscrits à l'HAU, cette dernière reverse ensuite les droits d'inscription en licence de ces étudiants à l'Ensa de Normandie. Pendant leur cycle, ils reçoivent une carte d'étudiant et ils accèdent aux différents services mis en place à l'école de Normandie (accès aux ressources documentaires, accès à la plateforme Taïga, etc.). En fin de cycle, ces étudiants directement inscrits à l'HAU se verront délivrer par l'Ensa de Normandie le diplôme d'études en architecture conférant le grade de licence.

Les candidatures se réalisent exclusivement sur la plateforme web Parcoursup.

La procédure d'admission est faite selon la procédure votée par la Commission de Validation des Etudes de l'Ensa de Normandie.

Dans le cas des étudiants en mobilité à l'HAU pendant leur dernière année ou dernier semestre du cycle de la licence, et inscrits à l'Ensa(p) de Bordeaux, de Paris-Belleville ou de Toulouse, alors leur établissement d'origine aménagera les modalités nécessaires pour la validation de leur cursus de licence en architecture.

La procédure d'admission en licence délocalisée est décrite sur le site web de la filière. Le dossier de candidature y est téléchargeable.

Pour le master délocalisé

Le master délocalisé accueille des étudiants :

- soit inscrits directement auprès de l'HAU,
- soit déjà inscrits en master dans les Ensa(p) du consortium et en mobilité à Hanoï.

Dans le cas des étudiants directement inscrits à l'HAU, cette dernière reverse ensuite les droits d'inscription en licence de ces étudiants à l'Ensa de Toulouse. Pendant leur cycle, ils reçoivent une carte d'étudiant et ils accèdent aux différents services mis en place à l'école de Toulouse (accès aux ressources documentaires, accès à la plateforme Taïga, etc.). En fin de cycle, ces étudiants directement inscrits à l'HAU se verront délivrer par l'Ensa de Toulouse le diplôme d'architecte d'État conférant le grade de master.

Les candidatures se réalisent exclusivement auprès du service administratif de la filière à l'HAU.

La procédure d'admission est faite selon la réglementation interne de l'Ensa de Toulouse.

Dans le cas des étudiants en mobilité à l'HAU pendant leur dernière année ou dernier semestre du cycle du master, et inscrits à l'Ensa(p) de Bordeaux, de Normandie ou de Paris-Belleville, alors leur établissement d'origine aménagera les modalités nécessaires pour la validation de leur cursus de master en architecture.

La procédure d'admission en master délocalisé est décrite sur le site web de la filière. Le dossier de candidature y est téléchargeable.

Pour le doctorat en cotutelle internationale

Pour candidater en doctorat, un étudiant doit être titulaire du diplôme national de master, d'un diplôme conférant le grade de master ou d'un diplôme étranger de niveau bac+5 et doit pouvoir justifier d'une mention. Il doit solliciter le plus en amont possible deux directeurs de thèse, l'un au Vietnam et l'autre en France. L'**annexe 4** détaille le cadre institutionnel des filières doctorales auxquelles contribuent les établissements du consortium ainsi que les potentiels directeurs et encadrants de thèses. Ceux-ci évaluent l'aptitude du candidat et la pertinence d'une année de formation pré-doctorale. Ils l'accompagnent dans l'élaboration de son projet de recherche, la recherche de financement et le montage de son dossier de candidature.

Chaque doctorant est suivi par deux directeurs de thèse :

- un directeur de thèse membre permanent du pôle recherche de l'Institut de la formation et de la coopération internationale à l'HAU ;
- un directeur de thèse habilité à diriger des recherches et membre permanent d'une des unités de recherche des Ensa(p) du consortium.

Chaque candidature doit se conformer aux modalités des laboratoires d'accueil du consortium et leurs écoles doctorales afférentes. Le candidat doit remettre son dossier auprès de l'école doctorale de rattachement de son directeur de thèse en France. Le tableau de l'**annexe 4** présente les différentes écoles doctorales auxquelles sont rattachés les directeurs de thèse impliqués dans le cycle doctoral.

Une fois le doctorant inscrit dans une école doctorale française, chaque thèse fait l'objet d'une convention de cotutelle internationale spécifique et signée avec l'Institut de formation et de coopération internationale de l'HAU. Cette convention régit les modalités pratiques de la thèse. Chaque convention conclue spécifiquement pour chaque nouvelle thèse en cotutelle internationale doit intégrer :

- les durées des périodes alternées dans chacun des deux pays, au sein :
 - d'une unité de recherche des Ensa(p) du consortium (Cf. **annexe 4**),
 - du pôle recherche de l'Institut de la formation et de la coopération internationale à l'HAU ;sachant que le passage, sur les 3 premières années de préparation de la thèse, pendant au moins 6 mois et si possible une année dans chaque pays (en continu ou en cumul de différents séjours), au sein des équipes d'accueil du consortium ;
- le paiement des droits d'inscription, sachant que chaque doctorant paye ses droits d'inscription auprès de l'établissement dans lequel il passera le plus de temps au cours de l'année universitaire ;
- la formation des doctorants et leur préparation à une activité professionnelle à l'issue de la formation doctorale sont assurées par chaque école doctorale en lien avec les équipes de recherche d'accueil ;
- le programme de formation vise à ce que le doctorant développe, au cours de son doctorat, une culture pluridisciplinaire en cohérence avec le projet scientifique de sa thèse et avec les perspectives qu'il envisage en matière d'avenir professionnel. Chaque étudiant doit donc mettre en place un parcours de formation spécifique avec ses directeurs de thèse en lien avec les attentes de son école doctorale de rattachement. ;
- la thèse est rédigée en français ;
- les modalités d'organisation de la soutenance, dont la composition du jury et le lieu.

ARTICLE 7 : MOYENS HUMAINS, MATÉRIELS ET FINANCIERS

La filière francophone LMD en architecture à Hanoï est une action internationale d'enseignement supérieur et de recherche. Ce partenariat repose sur une volonté partagée du consortium d'échanges réciproques et de construction collective, qu'il s'agisse des investissements humains comme matériels. Les établissements du consortium s'engagent à assurer les moyens humains, financiers et logistiques relatifs aux formations précitées.

Les établissements du consortium s'engagent à participer au financement de la filière, de façon négociée entre eux, sur la base de leurs moyens propres et par la recherche concertée et collective de recettes, de subventions et de mécénat. Pour ce faire, ils s'accordent sur un budget prévisionnel qui sera établi chaque année conjointement par les parties. Un bilan annuel établi conjointement par les parties s'ensuivra. Il détaillera les dépenses engagées par chacun des établissements ainsi que les recettes réellement perçues.

Les conventions financières signées entre les établissements français du consortium et les partenaires publics ou privés devront comporter un article sur l'utilisation des fonds. Cet article précisera que lesdits crédits financeront, entre autres, de la masse salariale.

L'**annexe 6** à cette convention liste les agents administratifs et leurs contacts.

L'**annexe 7** et l'**annexe 4** (sur le doctorat) listent les enseignants-chercheurs et leurs charges de services.

L'**annexe 8** informe sur la prise en charge de missions au Vietnam.

Pour l'HAU

L'HAU est responsable de :

- la mobilisation d'une équipe pérenne, parmi ses agents administratifs francophones, pouvant assurer a minima :
 - un guichet étudiant pour fournir des informations et répondre aux questions du Lundi au Vendredi 9h00-18h00 (heure au Vietnam),
 - la publicité, l'information, les démarches de recrutement et d'inscription administrative des étudiants de la filière francophone LMD inscrits à l'HAU,
 - la gestion et la communication anticipée, dans la mesure du possible avant le démarrage de chaque semestre universitaire :
 - des emplois du temps des salles d'enseignements,
 - des emplois du temps des différentes promotions d'étudiants,
 - des emplois du temps des enseignants impliqués.
 - l'organisation des sessions pédagogiques intensives organisées dans les locaux de l'HAU ou en Asie du sud-est.
- la mise à disposition de locaux d'enseignement nécessaires pour l'ensemble des activités pédagogiques de la filière menées à l'HAU.
-

- la mobilisation d'une équipe pérenne, parmi ses enseignants-chercheurs francophones, pouvant assurer a minima l'encadrement d'au moins un enseignant de l'HAU à chaque heure de cours de licence et master, ainsi que des encadrements de doctorants :
 - 2.200 heures d'enseignements de faces-à-faces étudiants-enseignants en licence (Cf. Arrêté du 20 juillet 2005 relatif aux cycles de formation des études d'architecture, Titre II, Article 11),
 - 1.200 heures d'enseignements de faces-à-faces étudiants-enseignants en master (Cf. Arrêté du 20 juillet 2005 relatif aux cycles de formation des études d'architecture, Titre II, Article 15),
 - des co-directions de thèses de doctorat.
- la prise en charge des frais de missions d'enseignants-chercheurs de 2 à 3 semaines à l'HAU et accessoirement dans les lieux de déplacements pédagogiques de la filière en Asie du sud-est, selon les barèmes des taux de chancellerie imposés dans la fonction publique d'Etat en France.

Pour les Ensa(p) du consortium

Chaque Ensa(p) est responsable de :

- la mobilisation d'agents administratifs pouvant assurer a minima :
 - la publicité, l'information, les démarches de recrutement et d'inscription administrative des étudiants de chaque Ensa(p) qui s'engagent dans la filière francophone LMD en architecture à Hanoï ;
 - le renseignement chaque année, sur le logiciel de gestion de la scolarité Taïga, dans la rubrique dédiée à la filière francophone LMD en architecture à Hanoï, des charges d'enseignement de 80 heures attribuées à des titulaires de chaque Ensa(p).
- la mobilisation d'une équipe pérenne, parmi ses enseignants-chercheurs titulaires ou émérites, pouvant assurer a minima, pour les 4 Ensa(p), 18 charges annuelles d'enseignements de 80 heures équivalentes à des travaux dirigés (80 h équiv. TD / an / mission). Il s'agit d'une enveloppe forfaitaire. Elle inclue une ventilation d'heures d'enseignements effectivement réalisées en présentiel pendant, mais aussi en distanciel avant et après le temps de mission sur place, dans le but d'assurer une cohérence pédagogique sur le semestre.
- la prise en charge des frais de missions d'enseignants-chercheurs titulaires ou émérites de 2 à 3 semaines à l'HAU et accessoirement dans les lieux de déplacements pédagogiques de la filière en Asie du sud-est, selon les règles et barèmes des taux de chancellerie imposés dans la fonction publique d'Etat en France.

ARTICLE 8 : COMMUNICATION ET DROITS D'AUTEUR

Les établissements du consortium s'engagent à élaborer, diffuser des supports de communication présentant l'offre globale de formation LMD délocalisée francophone à l'international sur le site web de la filière.

Avertissement sur le contenu du site web de la filière

Bien que l'équipe enseignante et administrative de la filière francophone LMD en architecture à Hanoï fasse tout son possible pour garantir l'actualisation des informations publiées, l'exactitude, la mise à jour, la fiabilité et l'exhaustivité du contenu de ces informations ne peuvent être garanties.

Pour des nécessités d'ordre technique ou pédagogique, l'équipe se réserve le droit de modifier, de supprimer, de ne pas publier le contenu en tout ou en partie et à tout moment, même temporairement, et sans préavis. Autant que faire se peut, une information sera communiquée en ce sens.

Les réclamations ou contestations à l'encontre de l'équipe enseignante et administrative, en raison de dommages réels ou supposés, matériels ou immatériels, résultant de l'accès, de l'utilisation ou de la non-utilisation des informations publiées, d'une mauvaise utilisation de la connexion par l'étudiant, ou à la suite de pannes techniques non imputables à l'administration, sont irrecevables.

Seules les conventions, les programmes, les supports d'informations et les documents validés par les instances décisionnaires des établissements partenaires sont opposables aux tiers et susceptibles de recours gracieux, hiérarchique ou contentieux devant la juridiction compétente.

Droits d'auteur liés au contenu du site web de la filière

Tous les documents et pages Web en ligne sont protégés par le droit d'auteur. Il est autorisé de les copier et de les imprimer uniquement pour un usage privé, scientifique et non commercial, après information et accord de leur(s) auteur(s).

Sans l'autorisation écrite préalable d'un des responsables de la filière francophone LMD en architecture à Hanoï, il est interdit de copier ou de stocker des documents et des pages Web et des parties de ceux-ci sur d'autres serveurs, de les saisir dans un groupe de discussion ou dans un service en ligne, ou de les stocker sur CD-ROM ou d'autres supports de données. Le stockage intermédiaire dans un cache ou sur un serveur proxy pour optimiser la vitesse d'accès est autorisé.

La citation des documents et des pages web avec la mention "© Consortium de la filière francophone LMD en architecture à Hanoï" ainsi que la source rigoureuse de la(des) page(s) citées, de son(ses) auteur(s) et la création de liens vers notre site web est expressément autorisée.

ARTICLE 9 : DURÉE DE LA CONVENTION

Le présent accord est signé pour une durée de 5 ans renouvelable.

Tout établissement du consortium peut en sortir par simple courrier à l'attention des autres établissements, sous réserve d'une discussion préalable en comité de pilotage visant à prendre en compte les conséquences de ce retrait et notamment au regard des aides et financements obtenus et des engagements pris dans la mise en œuvre des actions de coopération.

Fait à Paris, le 8 juin 2022



Université d'architecture
de Hanoi
(HAU)

M. LÊ Quân
Recteur



Ecole nationale supérieure
d'architecture et de paysage
de Bordeaux

Mme Camille ZVENIGORODSKY
Directrice



École
nationale supérieure
d'architecture
de Normandie

Ecole nationale supérieure
d'architecture
de Normandie

M. Raphaël LABRUNYE
Directeur



Ecole nationale supérieure
d'architecture
de Paris-Belleville

M. François BROUAT
Directeur



Ecole nationale supérieure
d'architecture
de Toulouse

M. Pierre FERNANDEZ
Directeur

En présence du
Ministère de la culture,
Direction générale des
patrimoines

représenté par

Mme Aurélie COUSI
Directrice, adjointe au directeur
général des patrimoines, chargée
de l'architecture

ANNEXE 1 : COLLÈGE PÉDAGOGIQUE ET SCIENTIFIQUE (CPS)

Collège des formations et de la vie étudiante (CFVE)

Les directeurs des Ensa(p) et le recteur de l'HAU sont responsables de la nomination et du remplacement du binôme de coordinateurs de l'ensemble de la filière francophone LMD :

- un coordinateur est désigné parmi les enseignants-chercheurs titulaires de l'HAU et un autre est désigné parmi les enseignants-chercheurs titulaires des Ensa(p) :

Mme NGUYỄN Thái Huyền

M. Frédéric BONNEAUD

Sur proposition du directeur de l'Ensa de Normandie, les directeurs des établissements du consortium sont responsables de la nomination et du remplacement du coordinateur du cycle de licence de la filière francophone LMD, désigné parmi les enseignants-chercheurs titulaires de l'Ensa de Normandie, accompagné d'un enseignant-chercheur de l'HAU :

M. Luc PERROT

+ enseignant-chercheur de l'HAU (à nommer)

Sur proposition du directeur de l'Ensa de Toulouse, les directeurs des établissements du consortium sont responsables de la nomination et du remplacement du coordinateur du cycle de master de la filière francophone LMD, désigné parmi les enseignants-chercheurs titulaires de l'Ensa de Toulouse, accompagné d'un enseignant-chercheur de l'HAU :

M. Jean-François MARTI

+ enseignant-chercheur de l'HAU (à nommer)

Collège de la recherche (CR)

Sur propositions de la direction de l'Ensa de Paris-Belleville et de l'HAU, les directeurs des établissements du consortium sont responsables de la nomination et du remplacement d'un binôme de co-coordinateurs des activités doctorales.

Mme Nathalie LANCRET (Ensa de Paris-Belleville)

+ enseignant-chercheur de l'HAU (à nommer)

Les directeurs des Ensa(p) et le recteur de l'HAU sont responsables de la nomination et du remplacement d'un représentant, pour chaque autre établissement du consortium, désigné parmi les enseignants-chercheurs titulaires d'une habilitation à diriger des recherches ou, par défaut, d'un docteur.

M. Bernard DAVASSE (Ensap de Bordeaux)

M. Bruno PROTH (Ensa de Normandie)

+ enseignant-chercheur de l'Ensa de Toulouse (à nommer)

ANNEXE 2 : OFFRE PÉDAGOGIQUE DE LICENCE DÉLOCALISÉE

Pour les étudiants nécessitant une mise à niveau en langue française, une année préparatoire, soit 2 semestres, est proposée.

Pour les étudiants francophones, l'offre pédagogique du cycle licence de l'Ensa de Normandie délocalisée à Hanoï est organisée sur 3 années, soit 6 semestres.

Stratégie générale

L'offre pédagogique de licence à Hanoï :

- respecte scrupuleusement les obligations de l'arrêté du 20-07-2005,
- transpose, dans une logique de délocalisation, l'offre de licence de l'Ensa de Normandie,
- est établie avec l'apport des enseignants-chercheurs de l'Ensap de Bordeaux, notamment en ce qui concerne la dimension paysagère.

Année préparatoire de mise à niveau en langue française

- **1er semestre** : mise à niveau en langue française et atelier intensif n°1, enseignements de base sur les notions de représentation architecturale et paysagère
- **2d semestre** : mise à niveau en langue française et atelier intensif n°2, enseignements de base sur les notions de représentation architecturale et paysagère et, lorsque possible, à la fin de l'année préparatoire, les étudiants de l'année préparatoire participent à un voyage d'étude en France et-ou une formation d'été pour améliorer leur niveau en langue française.

Organisation des 6 semestres de licence

Le programme de licence est organisé par niveau, constitué d'une structure générale divisée en grandes unités d'enseignement. Chacun des 6 semestres est défini par un sujet, intégrant une école de compétences à réaliser, un objet et un sujet, une combinaison de projet et de théorie..

Organisation des unités d'enseignement

Chaque semestre se compose de 3 unités et d'un maximum de 8 autres matières différentes:

- UE 1 : Projet et enseignements associés ;
- UE 2 : Matières pluridisciplinaires par sujet de semestre ;
- UE3 : sujets indépendants

Les 6 tableaux aux pages suivantes récapitulent les unités d'enseignements de chacun des 6 semestres. Ils sont susceptibles d'être modifiés en accord avec les instances des écoles et en fonction de recommandations de l'Hcéres.

Semestres 1 & 2 de la licence

	CM	TD	Heures encadrées	Heures de travail perso.	Crédits européens
SEMESTRE 1 : observer, représenter, concevoir					
Coordination		10	10		
UE1					
Atelier de projet : notions		108	108	122	10
Représentation de l'architecture dans son environnement	16	36	52	40	4
			160	162	14
UE2					
Connaissances de l'architecture : théorie	24		24	22	2
Connaissances de l'architecture : histoire	24		24	22	2
Analyse architecturale		36	36	33	3
			84	77	7
UE3					
Arts plastiques et visuels	16	44	60	32	4
Structure : découverte et théorisation	16	32	48	44	4
Langues (française et vietnamienne)		16	16	7	1
			124	83	9

	CM	TD	Heures encadrées	Heures de travail perso.	Crédits européens
SEMESTRE 2 : observer, représenter, concevoir					
Coordination		10	10		
UE1					
Atelier de projet : notions		108	108	122	10
Représentation de l'architecture dans son environnement	16	36	52	40	4
			160	162	14
UE2					
Connaissances de l'architecture : théorie	24		24	22	2
Connaissances de l'architecture et du paysage : histoire	24		24	22	2
Analyse d'architectures vernaculaires		36	36	33	3
			84	77	7
UE3					
Arts plastiques et visuels	16	44	60	9	3
Ambiances : découverte et théorisation	16	20	36	33	3
Stage ouvrier				46	2
Langues (française B1 et vietnamienne)		16	16	7	1
			112	95	9

Semestres 3 & 4 de la licence

	CM	TD	Heures encadrées	Heures de travail perso.	Crédits européens
SEMESTRE 3 : milieu, ressources, construire					
Coordination		10	10		
UE1	CM	TD			
Atelier de projet : équipement et espace public		80	80	150	10
Architecture et paysage	24		24	22	2
			104	172	12
UE2	CM	TD			
Milieu (<u>workshop</u> en début de semestre)	20	40	60	32	4
Ressources (<u>workshop</u> en milieu de semestre)	20	40	60	32	4
Construire (<u>workshop</u> en fin de semestre)	20	40	60	32	4
			180	96	12
UE3	CM	TD			
Espaces, cultures, sociétés	24	0	24	22	2
Structure : découverte et théorisation	16	16	32	37	3
Langues (française et vietnamienne)		16	16	7	1
			72	66	6

	CM	TD	Heures encadrées	Heures de travail perso.	Crédits européens
SEMESTRE 4 : architecture de l'habitation					
Coordination		10	10		
UE1	CM	TD			
Atelier de projet : habitation et espace public		108	108	122	10
Archi. de l'habitation, héritages et enjeux contemporains	24		24	22	2
			132	144	12
UE2	CM	TD			
Ambiance (<u>workshop</u> 1 semaine)	16	24	40	75	5
Outils numériques BIM	4	20	24	22	2
Socio. de la ville, du quartier au logement (<u>accomp. WS</u>)	24	24	48	21	3
			112	118	10
UE3	CM	TD			
Arts plastiques et visuels	6	44	50	19	3
Histoire de la construction, histoire des villes	48		48	44	4
Langues (française B1-B2 et vietnamienne)		16	16	7	1
			114	70	8

Semestres 5 & 6 de la licence

	CM	TD	Heures encadrées	Heures de travail perso.	Crédits européens
SEMESTRE 5 : architecture et territoire					
Coordination		10	10		
UE1	CM	TD			
Atelier de projet architectural et urbain		108	108	122	10
Evolution des formes urbaines	24		24	22	2
			132	144	12
UE2	CM	TD			
De villes en métropoles (accompagnement du workshop)	24		24	22	2
Outils numériques BIM	12	36	48	21	3
Atlas formes urb. et archi., paysages, modes de vie (WS)		48	48	44	4
			120	87	9
UE3	CM	TD			
Patrimoine	24		24	22	2
Ambiance, théorie et matérialisation	16	32	48	44	4
Métiers, stage	12		12	34	2
Langues (française et vietnamienne)		16	16	7	1
			100	107	9

	CM	TD	Heures encadrées	Heures de travail perso.	Crédits européens
SEMESTRE 6 : semestre exploratoire					
Coordination		10	10		
UE1	CM	TD			
Atelier de projet Master class		100	100	84	8
Théorie de l'architecture	20		20	26	2
			120	110	10
UE2	CM	TD			
Situations au choix		40	40	29	3
Notions au choix	20	10	30	39	3
Rapport d'études		36	36	56	4
			106	124	10
UE3	CM	TD			
Eco-conception	16	32	48	44	4
Métiers, rapport de stage	12		12	80	4
Langues (française B2 et vietnamienne)		32	32	14	2
			92	138	10

ANNEXE 3 : OFFRE PÉDAGOGIQUE DE MASTER DÉLOCALISÉE

L'offre pédagogique du cycle master de l'Ensa de Toulouse délocalisée à Hanoï est organisée sur 2 années, soit 4 semestres.

Stratégie générale

L'offre pédagogique de master à Hanoï :

- respecte scrupuleusement les obligations de l'arrêté du 20-07-2005,
- transpose, dans une logique de délocalisation, l'offre de master de l'ENSA de Toulouse.

Semestres 7 & 8 du master

SEMESTRE 7	Heures de TD encadrées	Heures de travail perso.	Crédits européens
S71 Conception coordination :			
6 cours magistraux Théorie conception ville de 2 h = 12 h CM =	20		
35 séances d' Atelier conception de projets de 4 h =	140		
	160	187	16
S72 Séminaire coordination :			
12 cours magistraux Méthodes scientifiques de 2 h = 24 h CM =	40		
20 séances d' Atelier mémoires de 4 h =	80		
	120	140	12
S73 Langues vivantes étrangères coordination :			
9 séances d' Atelier langues FR-VN-EN de 2 h =	18		
1 séance de Test en LVE de 2 h =	2		
	20	23	2

SEMESTRE 8	Heures de TD encadrées	Heures de travail perso.	Crédits européens
S81 Conception coordination :			
6 cours magistraux Théorie conception archi. de 2 h = 12 h CM =	20		
35 séances d' Atelier conception de projets de 4 h =	140		
	160	187	16
S82 Séminaire coordination :			
12 cours magistraux Méthodes scientifiques de 2 h = 24 h CM =	40		
20 séances d' Atelier mémoires de 4 h =	80		
	120	140	12
S83 Langues vivantes étrangères coordination :			
9 séances d' Atelier langues FR-VN-EN de 2 h =	18		
1 séance de Test en LVE de 2 h =	2		
	20	23	2

Semestres 9 & 10 du master

SEMESTRE 9	Heures de TD encadrées	Heures de travail perso.	Crédits européens
S91 Conception coordination :			
6 cours magistraux Théorie conception paysage de 2 h = 12 h CM =	20		
35 séances d' Atelier conception de projets de 4 h =	140		
	160	187	16
S92 Insertion professionnelle coordination :			
9 cours magistraux Tech. & socio-économie de 2 h = 18 h CM =	30		
10 séances d' Atelier environnement professionnel de 4 h =	40		
	70	82	7
S93 Perfectionnement coordination :			
9 cours magistraux sur les Représentations de 2 h = 18 h CM =	30		
10 séances de d' Atelier informatique de 4 h =	40		
	70	82	7
Option Parcours recherche coordination :			
? séances de 2 h (CM) ou 4 h (encadrement sujet doctoral) =	??		

SEMESTRE 10	Heures de TD encadrées	Heures de travail perso.	Crédits européens
S101 Conception coordination :			
6 cours magistraux Théorie processus de projet de 2 h = 12 h CM =	20		
25 séances d' Atelier conception de projets de 4 h =	100		
	120	200	15
S102 Stage & Test LVE coordination :			
stage de 2 mois (ou <u>équiv.</u>) encadré à 50 % =	152		
validation administrative du TOEIC, DALF =	0		
	152	150	13
S103 Projets de fin d'études coordination :			
7 séances de Jury de PFE x 4 h de soutenances =	28		
	28	0	2
Option Parcours recherche coordination :			
? séances de 2 h (CM) ou 4 h (encadrement sujet doctoral) =	??		

Organisation générale des UE

- chaque semestre est décomposé en 3 unités d'enseignement (UE).
- les modalités pédagogiques sont soit des "cours magistraux", soit des séances en "atelier".
- les cours magistraux sont dispensés autant que possible le matin (éveil plus accru).
- chaque UE fonctionne principalement en mode atelier (logiques de pédagogie active) :
 - atelier conception (S71, S81, S91 & S101),
 - atelier mémoires (S72 & S82),
 - atelier langues (S73 & S83),
 - atelier environnement professionnel (S92),

- atelier informatique (S93).
- des ateliers intensifs (concentration sur quelques jours) sont privilégiés pendant les venues d'enseignants des ENSA.
- chaque UE fait l'objet de 2 évaluations différentes et complémentaires des acquis de chaque étudiant-architecte.

Calage du calendrier annuel

- démarrage du 1er semestre au début de septembre.
- excepté les UE Conception, les autres UE finissent en novembre (S7-S9).
- période de Noël et nouvel an : interruption de 2 semaines entre la mi-décembre et le début de janvier.
- fin du 1er semestre à la mi-janvier.
- période du Têt : inter-semestre de 5 semaines.
- démarrage du 2d semestre vers la fin février.
- excepté les UE Conception, les autres UE finissent avant la fin mai (S8-S10).
- affichage final de l'UE S81 et soutenances PFE avant la mi-juin.
- période estivale : inter-semestre de 12 semaines.

Les UE Conception (S71, S81, S91, S101)

- à chaque semestre, l'UE Conception mêle cours magistraux et séances d'atelier de conception.
- le démarrage de chaque semestre débute par quelques cours magistraux.
- vers la mi-semestre, un intensif :
 - est composé de cours magistraux et séances d'atelier,
 - est organisé à l'occasion de la mission d'un enseignant d'une Ensa(p).
- à la fin du semestre, un intensif :
 - est organisé à l'occasion de la mission d'un enseignant d'une Ensa(p),
 - concentre des séances d'atelier pour finaliser les travaux étudiants,
 - se clôt par un affichage.
- au delà des intensifs, les ateliers de conception (S7-S9 au premier semestre & S8-S10 au second semestre) :
 - sont tenus chaque semaine, le même jour de la semaine,
 - ont lieu dans 2 salles voisines (interactions et entre-aide entre les étudiants des 2 promos du master).
 - sont organisés avec un affichage intermédiaire au milieu du semestre,
 - et avec un affichage final qui clos l'ensemble du semestre (dernière séquence du semestre).
- chaque semaine qui précède un affichage est allégée des enseignements des autres UE.
- les ateliers de conception S7 et S9 au 1er semestre :
 - analyse un site commun,
 - portent sur l'imbrication de grandes échelles (territoire) jusqu'à celles du bâti,
 - l'atelier de conception S7 combine projet urbain et architectural,
 - l'atelier de conception S9 combine projet paysager et architectural.
- les ateliers de conception S8 et S10 au 2d semestre :
 - valorisent l'analyse de site réalisée au 1er semestre,
 - se concentrent aux échelles du bâti, des détails constructifs jusqu'aux aménagements urbains,
 - l'atelier de conception S8 porte sur l'habitat urbain et sur le logement collectif,
 - l'atelier de conception S10 porte sur un projet architectural qui consolide un projet urbain et paysager.

Les UE Séminaire (S72, S82)

- les 2 UE de séminaire se tiennent sur les 2 semestres S7 & S8 de la 4ème année (ou 1ère année de master).
- les 2 UE Séminaire mêlent cours magistraux (10 CM par semestre) et atelier de mémoires (20 séances par semestre).
- le démarrage de chaque semestre est cadré en débutant par quelques cours magistraux.
- les 10 cours magistraux sont concentrés sur la 1ère moitié du semestre.
- pour accélérer les travaux d'atelier pendant la 1ère moitié du semestre :

- un intensif se tient en octobre (S72),
- un autre intensif se tient en mars (S82).
- le 1er semestre est dédié à la mise en place d'un sujet personnel et original et d'une méthode de travail.
- le 1er semestre est clos par une présentation par chaque étudiant d'un sujet explicité dans un document écrit synthétique.
- le 2d semestre est dédié à la rédaction d'un mémoire personnel et original.
- le 2d semestre est clos par la soutenance orale par chaque étudiant qui récapitule son travail de mémoire.

Les UE Langues (S73, S83)

- rappel : l'obtention d'un niveau B2 en français langue vivante étrangère est une condition nécessaire pour candidater au master (sauf pour les étudiants-architectes provenant d'une formation francophone).
- les 2 UE de langues se tiennent sur les 2 semestres S7 & S8 de la 4ème année (ou 1ère année de master).
- toutes les ateliers de langues se tiennent le matin (éveil plus accru).
- les 2 UE de langues s'organisent avec 10 séances par semestre :
 - 9 séances de 2 heures en atelier de langue,
 - 1 séances finale dédiée à un test de niveau B2+/C1.
- en fonction de son(ses) origine(s) linguistique(s), chaque étudiant choisit une langue étrangère.
- choix du test LVE entre le français, le vietnamien et l'anglais.
- en cas d'échec au test de LVE, les étudiants continuent les ateliers de langues en 5ème année.
- l'enregistrement administratif du test réussi de LVE est réalisé à la toute fin du cycle de master (UE S102 Stage & test LVE).

L' UE Insertion professionnelle (S92)

L' UE Perfectionnement (S93)

L' UE Stage et Test LVE (S102)

- est attribuée à chaque étudiant dès lors qu'il a validé (1) un stage de formation pratique et (2) un test réussi de langue vivante étrangère (LVE). Comme suite aux ateliers de langues (UE S73 & S83), l'enregistrement administratif du test réussi de LVE est réalisé à la toute fin du cycle de master.
- le stage de formation pratique est d'une durée minimale 2 mois à temps plein ou 4 mois à mi-temps. Il peut être réalisé à n'importe quel moment des deux années du cycles de master. Il est validé administrativement dans le cursus de l'étudiant à la fin du dernier semestre du master.
- le stage de formation pratique peut être réalisé dans toute structure opérationnelle en architecture. Il peut tout à la fois porter sur des projets architecturaux, urbains et-ou paysagers. Il peut être orienté sur des pratiques de la maîtrise d'œuvres et-ou de la maîtrise d'ouvrages. Il peut être réalisé dans tous les pays de tous les continents.
- chaque stage d'étudiant fait l'objet d'un suivi pédagogique à distance. Il se conclue par la rédaction d'un mémoire de stage. Au delà des descriptions du stage, chaque étudiant doit démontrer ses capacités à développer un regard critique et un positionnement personnel étayé et relatif aux activités professionnelles en architecture qu'il a croisé le temps de son stage. Des connaissances spécifiques et des travaux dirigés sont dispensés dans l'UE Insertion professionnelle (S91) afin de renforcer les capacités de chaque étudiant à développer un regard critique sur les activités opérationnelles en architecture.

L' UE Projet de fin d'études (S103)

- L'UE de projet de fin d'études (PFE) clôt la formation de master en architecture. C'est un passage avant l'obtention du diplôme d'Architecte Diplômé d'Etat (diplôme des architectes en France). Il s'agit d'un événement pédagogique fort de la formation : des journées de soutenances de projets architecturaux, urbains et paysagers effectués par chaque étudiant au cours du dernier semestre du master.

- Pour certains étudiants, il peut s'agir en plus de la soutenance d'un projet de fin d'études, de la soutenance d'un mémoire de recherche. Cela offre la possibilité d'obtenir un "PFE mention recherche" et peut prédisposer à la poursuite d'un cycle doctoral.
- Le jury des PFE est constitué d'enseignants du master, d'enseignants extérieurs et de personnalités extérieure, conformément à l'article 34 de l'Arrêté du 20 juillet 2005 relatif aux cycles de formation des études d'architecture (Cf. NOR: MCCL0500496A sur <https://www.legifrance.gouv.fr>). Outre la présence de tous les étudiants, qui sont tenus d'assister à toutes les soutenances de leurs camarades de promotion, ces soutenances sont publiques et les proches des étudiants peuvent assister aux soutenances.

L' Option Parcours recherche

- elle est communément ouverte :
 - aux étudiants de 5ème année (ou 2ème année de master) qui le désirent et qui étaient initiés avec succès aux démarches scientifiques au cours de leur 4ème année (ou 1ère année de master), dans le cadre des UE Séminaire (S72, S82),
 - à toutes personnes déjà diplômées d'un master (architectes, ingénieurs, urbanistes, paysagistes et tous masters liés au domaines de l'architecture) de tous pays et désireux de postuler à un cycle doctoral dans le cadre de l'offre du consortium.
- elle propose :
 - des cours et séminaires de perfectionnement aux démarches scientifiques,
 - un accompagnement de chaque étudiant pour l'élaboration et la rédaction d'un projet de recherche doctorale,
 - une aide à la constitution des dossiers de demandes de financements (contrats doctoraux, bourses de thèses, financements d'entreprises...),
 - pour les étudiants de la filière en 5ème année, elle permet de soutenir un projet de fin d'études (PFE), études assorties de la mention recherche.

ANNEXE 4 : CADRE INSTITUTIONNEL DU CYCLE DOCTORAL EN CO-TUTELLE INTERNATIONALE

	HAU	Ensap de Bordeaux	Ensa de Normandie	Ensa de Paris-Belleville	Ensa de Toulouse
Intitulé du diplôme	Doctorat de l'HAU	Doctorat de l'Université Bordeaux-Montaigne	Doctorat de la ComUE Normandie Université	Doctorat de l'Université de Paris-Est	Doctorat de l'Université de Toulouse
Discipline ou mention	architecture - planification territoriale - gestion urbaine	architecture et paysage - aménagement de l'espace et urbanisme - géographie	architecture	architecture	architecture - géographie-aménagement
Délivrance	Université d'architecture de Hanoi	Université Bordeaux-Montaigne et Ensap de Bordeaux	ComUE Normandie Université	Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne et l'Ensa de Paris-Belleville	Université Toulouse-Jean Jaurès et l'Ensa de Toulouse
Ecole doctorale		Ecole doctorale Montaigne-humanités (ED n°480)	L'École doctorale Homme, sociétés, risques, territoire (ED 556) L'École doctorale « Histoire, mémoire, patrimoine, langage » (ED 558)	Ville, transports et territoires (ED n°528 VTT)	Temps, espaces, sociétés, cultures (ED n°327 TESC)
Equipe d'accueil	Institut de formation et de coopération internationale de l'HAU	Passages UMR CNRS 5319	L'Unité de recherche en architecture « Architecture, territoire, environnement – Normandie » Équipe d'accueil n°746	Architecture urbanisme société : savoirs enseignement recherche (AUSser UMR CNRS 3329)	Laboratoire de recherche en architecture (LRA)
HDR		Mayté BANZO Agnès BERLAND-B. Serge BRIFFAUD Bernard DAVASSE Cyril MARLIN Pascal TOZZI Philippe WOLOSZYN	Valéry DIDELON François FLEURY Arnaud FRANÇOIS Caroline MANIAQUE Bruno PROTH	Nathalie LANCRET	Frédéric BONNEAUD Enrico CHAPEL Daniel ESTEVEZ Pierre FERNANDEZ Luc GWIAZDZINSKI Dominique LAFFLY Rémi PAPILLAULT
Docteurs	NGUYỄN Thái Huyền TRẦN Hải Nam	Hocine ALIOUANE-S.	Noura ARAB Camille BIDAUD Lionel ENGRAND Patrice GOURBIN Milena GUEST Dom. LEFRANÇOIS Tricia MEEHAN Frédéric SAUNIER Gab. TROTTA-BRA. Valter BALDUCCI Laurent SALOMON Raphaël LABRUNYE Claire ROSSET	Emmanuel CERISE	Savitri JALAI Jean-François MARTI

ANNEXE 5 : EFFECTIFS ÉTUDIANTS ET DROITS D'INSCRIPTIONS

Provenances étudiantes :

La filière accueille :

- des étudiants-architectes inscrits et réglant leurs droits d'inscription à l'HAU, dont :
 - ceux sélectionnés après leur candidature déposée auprès de l'HAU,
 - ceux sélectionnés via la plateforme ParcoursSup pour l'entrée en licence,
 - ceux sélectionnés depuis une candidature réalisée grâce à l'agence Campus France.
- des étudiants-architectes inscrits et réglant leur droit d'inscription dans le Ensa(p) du consortium et en mobilité à Hanoï.

Effectifs prévisionnels :

L'objectif est de constituer des promotions en licence et en master de 24 étudiants maximum par année. Ce seuil intègre tous les étudiants, de toutes provenances : ceux directement inscrits à l'HAU et ceux en mobilité à Hanoï. Ce seuil correspond à une limite maximale pour assurer des conditions d'enseignement correctes au regard des forces enseignantes mobilisées et des capacités des salles :

- année préparatoire à la langue française (Prépa) dédiée à une mise à niveau en langue française pour les étudiants non-francophones : approximativement une cinquantaine d'étudiants,
- 1ère année de licence (L1) : seuil de 24 étudiants maximum,
- 2ème année de licence (L2) : seuil de 24 étudiants maximum,
- 3ème année de licence (L3) : seuil de 24 étudiants maximum,
- 1ère année de master (M1) : seuil de 24 étudiants maximum,
- 2de année de master (M2) : seuil de 24 étudiants maximum.

Pour le cycle doctoral, la filière accueille autant de candidats que possible.

Quota d'étudiants en mobilité à Hanoï :

L'objectif est d'envoyer en mobilité à Hanoï en moyenne 30 étudiants provenant des Ensa(p) du consortium. Ils se répartissent sur les deux cycles de licence et de master.

Les étudiants partant en mobilité ne paient pas des frais d'inscription complémentaires. Ils sont soumis aux frais d'inscription de leur établissement d'origine.

La répartition par année sera ajustée au fil des demandes de mobilité à Hanoï. Juste à titre indicatif, elle pourrait par exemple se ventiler comme suit :

- 2ème année de licence (L2) : environ 6 étudiants en mobilité,
- 3ème année de licence (L3) : environ 6 étudiants en mobilité,
- 1ère année de master (M1) : environ 12 étudiants en mobilité,
- 2de année de master (M2) : environ 6 étudiants en mobilité.

Au delà de ce quota d'une moyenne de 30 mobilités à Hanoï, la mobilité inverse des étudiants inscrits auprès de l'HAU sera possible dans la limite des accords d'échanges convenus avec chaque Ensa(p).

Coûts des droits d'inscription des étudiants inscrits directement auprès de l'HAU, soit en dehors des mobilités :

Coût total des droits d'inscription annuels par étudiant de licence, master ou doctorat inscrit auprès de l'HAU : 70.000.000 đôngs / an, équivalent approximativement à 2.500 € / an (*).

Coût des droits d'inscription annuels par étudiant inscrit auprès de l'HAU en licence et reversés auprès de l'Ensa de Normandie : 373 € / an (**)

Coût des droits d'inscription annuels par étudiant inscrit auprès de l'HAU en master et reversés auprès de l'Ensa de Toulouse : 512 € / an (**)

Coût des droits d'inscription annuels par étudiant inscrit auprès de l'HAU en doctorat et reversés auprès de l'Ensa(p) afférente : 380 € / an (**)

(*) Ce montant de droits de scolarité est valable pour 2021-2022. Les frais de scolarité sont ajustés annuellement en fonction du nombre d'étudiants, en respectant les règles des ministères de tutelle de l'HAU.

(**) Ces montants de droits de scolarité sont valables pour 2021-2022. Ils sont fixés chaque année par un arrêté du ministère de la Culture. Ils sont communs à toutes les Ensa(p) françaises.

ANNEXE 6 : AGENTS ADMINISTRATIFS ET CONTACTS

À l'HAU

L'équipe administrative francophone qui supervise l'organisation de la filière est composée de :

- **Madame NGUYỄN Thị Dung** <nguyendunghd1990@gmail.com>
- **Monsieur PHẠM Hoài Nam** <phamhoainam2603@gmail.com>

Le guichet étudiant de la filière francophone LMD est à disposition pour fournir des informations et répondre aux questions du Lundi au Vendredi 9h00-18h00 (heure au Vietnam) :

- <filieres.lmd@hau.edu.vn> - Tél. : +84 24 33 12 06 22
- **Université d'Architecture de Hanoi (HAU) - Trường đại học kiến trúc Hà Nội**
Institut de formation et de coop. internationale - Viện đào tạo và hợp tác quốc tế
km 10, Đường Nguyễn Trãi, Quận Thanh Xuân, TP Hà Nội, Vietnam

À l'Ensa de Normandie

La personne à contacter par les étudiants de l'école est :

- **Madame Blandine BALAS**
<blandine.balas@rouen.archi.fr> - Tél. +33 (0)2 32 83 42 03

À l'Ensap de Bordeaux

La personne à contacter par les étudiants de l'école est :

- **Madame Sandra NAUD**, Resp. du Service professionnalisation, prospective et recherche
<sandra.naud@bordeaux.archi.fr> - Tél. +33 (0)5 57 35 11 30

À l'Ensa de Toulouse

La personne à contacter par les étudiants de l'école est :

- **Madame Béatrice BEGAULT**
<beatrice.begault@toulouse.archi.fr> - Tél. : +33 (0)5 62 11 50 80

À l'Ensa de Paris-Belleville

La personne à contacter par les étudiants de l'école est :

- **Madame Anabel MOUSSET**
<anabel.mousset@paris-belleville.archi.fr> - Tél. : +33 (0)1 53 38 50 27

ANNEXE 7 : ENSEIGNANTS-CHERCHEURS ET IMPLICATIONS

Les moyens en enseignants-chercheurs listés ci-dessous reposent sur une modélisation hypothétique et raisonnable des besoins minimaux pour permettre de dispenser les offres pédagogiques de la filière :

- au moins 2 200 heures d'enseignements dispensés par l'équipe de l'HAU en licence,
- au moins 1 200 heures d'enseignements dispensés par l'équipe de l'HAU en master,
- au moins 18 charges d'enseignants-chercheurs titulaires de 80 heures équivalentes en travaux dirigés, soit $18 \times 80 = 1.440$ heures équivalent travaux dirigés = 4,5 postes équivalent plein temps (EPT) pour les 3 cycles.

En cas de décalage, des réajustements pourront être entrepris si nécessaires.

Conformément au décret de l'Etat français n°2005-734 du 30 juin 2005 relatif aux études d'architecture, abrogé par le décret n°2013-756 du 19 août 2013 (article 4), les tableaux ci-après désignent des heures pour comptabiliser :

- couleur noire : il s'agit des heures de présences étudiantes à des enseignements ou, autrement dit, des heures de face-à-face étudiants-enseignantes.
- couleur orange (colonne à droite) : il s'agit des heures comptabilisées dans les charges enseignantes. Chaque heure enseignante de cours magistraux face à une promotion entière d'étudiants est comptabilisée 5/3 d'heure équivalente travaux dirigés (1 h CM = 1,66 h équiv. TD).
- les TD et CM sont réalisés autant que possible en présentiel (à l'HAU) et accessoirement en distanciel (par visioconférence) lorsque faisable et nécessaire.

Pour l'HAU	en licence		en master	
	h. de TD	h. de CM	h. de TD	h. de CM
Enseignants titulaires				
BÙI Thanh Việt Hùng	h	h	h	h
ĐẶNG Tố Anh	h	h	h	h
NGÔ Quang Tuấn	h	h	h	h
NGUYỄN Mạnh Tuấn	h	h	h	h
NGUYỄN Minh Phương	h	h	h	h
NGUYỄN Thái Huyền	h	h	h	h
PHAN Thanh Lượng	h	h	h	h
TRẦN Hải Nam	h	h	h	h
TRẦN Ngọc Mai	h	h	h	h
TRẦN Nhật Kiên	h	h	h	h
VƯƠNG Khánh Toàn	h	h	h	h
Enseignants vacataires	h. de TD	h. de CM	h. de TD	h. de CM
BÙI Thị Thúy Ngọc	h	h	h	h
NGUYỄN Hoài Nam	h	h	h	h
NGUYỄN Quốc Đạt	h	h	h	h
NGUYỄN Tiến Tâm	h	h	h	h
Ens. d'autres universités				
ĐỖ Thu Trang	h	h	h	h
LÊ Phước Anh	h	h	h	h
LÊ Thị Phương Lan	h	h	h	h

LÊ Thị Phương Loan	h	h	h	h
MEN Chandevy	h	h	h	h
NGUYỄN Hoa Tuyết	h	h	h	h
NGUYỄN Văn Thiết	h	h	h	h
PHẠM Tiến Bình	h	h	h	h
TRẦN Minh Tùng	h	h	h	h
Sous-totaux	h	h	h	h
Totaux des heures de faces-à-faces étudiants-enseignants	en licence : h		en master : h	
Rappel objectifs minimaux	au moins 2.200 h		au moins 1.200 h	

	en licence		en master		Totaux des h. enseignantes en équiv. TD
	h. de TD	h. de CM	h. de TD	h. de CM	
X	h	h	h	h	80 h
Bernard DAVASSE	h	h	h	h	80 h
Y	h	h	h	h	80 h
Alexandre MOISSET	h	h	h	h	80 h
Vincent TRICAUD	h	h	h	h	80 h
Sous-totaux	h	h	h	h	400 h

	en licence		en master		Totaux des h. enseignantes en équiv. TD
	h. de TD	h. de CM	h. de TD	h. de CM	
Sophie CAMBRILLAT	h	h	h	h	80 h
Asle GONABO	h	h	h	h	80 h
Luc PERROT	h	h	h	h	80 h
Bruno PROTH	h	h	h	h	80 h
Laurent PROTOIS	h	h	h	h	80 h
Sous-totaux	h	h	h	h	400 h

	en licence		en master		Totaux des h. enseignantes en équiv. TD
	h. de TD	h. de CM	h. de TD	h. de CM	
Nathalie LANCRET	h	h	h	h	80 h
Cyril ROS	h	h	h	h	80 h
Emmanuel CERISE	h	h	h	h	80 h
Sous-totaux	h	h	h	h	240 h

	en licence		en master		Totaux des h. enseignantes en équiv. TD
	h. de TD	h. de CM	h. de TD	h. de CM	
Frédéric BONNEAUD	h	h	h	h	80 h
Sylvie DUMONS	h	h	h	h	80 h
Pierre FERNANDEZ	h	h	h	h	80 h
Jean-François MARTI	h	h	h	h	80 h
Douchan PALACIOS	h	h	h	h	80 h
Sous-totaux	h	h	h	h	400 h

ANNEXE 8 : MISSIONS ENSEIGNANTES ET ADMINISTRATIVES

Concernant les agents administratifs de l'HAU et des Ensa(p), tout comme les enseignants de l'HAU impliqués dans la filière, il est souhaité qu'ils puissent se rendre régulièrement en France ou au Vietnam pour se former et échanger avec leurs homologues :

- les agents administratifs de l'HAU gèrent les plannings des étudiants, les plannings des salles, les plannings enseignants, les organisations des rentrées scolaires, des workshops, des jurys (liste non exhaustive),
- les agents administratifs des Ensa(p) gèrent les mobilités à l'HAU d'une trentaine d'étudiants à chaque semestre,
- les enseignants de l'HAU sont amenés à travailler étroitement avec des enseignants des Ensa(p) pour permettre la coordination des enseignements de la filière.

Concernant les enseignants-chercheurs titulaires ou émérites des Ensa(p), 18 missions (transports et per diem pour 2 semaines) sont prises en charges comme suit :

- 4 missions prises en charge par l'HAU,
- 4 missions prises en charge par l'Ensa de Normandie,
- 4 missions prises en charge par l'Ensap de Bordeaux,
- 4 missions prises en charge par l'Ensa de Toulouse,
- 2 missions prises en charge par l'Ensa de Paris-Belleville.

Les défraiements de chacune de ces missions doivent respecter les règles et les barèmes des taux de chancellerie imposés dans la fonction publique d'Etat en France. La prise en charge de chaque mission comprend :

- l'achat des titres de transports aériens et leurs assurances,
- le remboursement des billets de trains, de navettes ou taxis pour se joindre aux aéroports,
- le remboursement des frais de visa,
- un montant forfaitaire journalier (per diem),

soit un montant total par mission variant approximativement entre 2.500 € et 4.000 €, selon la durée de la mission et le coût variable des vols aériens.